

950 qu'on appelle la communauté anglophone historique. Nous craignons que ces anglophones noirs racisés seront davantage marginalisés et ghettoïsés et tôt ou tard ça va toucher la ville, parce que la ville donne les services publics et doit se conformer à la Loi 101.

955 Donc, il faut que la ville se prononce rapidement parce que ce sont des gens qui existent, qui paient des taxes et qui ont besoin des services de proximité au niveau municipal. Et ce que le gouvernement du Québec est en train de faire, de restreindre l'accès ou l'accessibilité de ces anglophones racisés à certains droits, certains privilèges, certaines opportunités. Je crois que ça constitue une préoccupation très, très importante.

960 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

C'est tout. Merci beaucoup.

965 **Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :**

Merci, Monsieur Niemi, Monsieur Babineau.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

970 Merci à vous. J'appelle maintenant madame Jade Almeida à venir partager avec nous au nom du Conseil québécois LGBT. Bienvenue, Madame Almeida.

Mme JADE ALMEIDA :

975 Bonjour. Alors, je suis chargée de projet au Conseil québécois LGBT, et le Conseil québécois LGBT a déposé un mémoire sur les vécus des personnes racisées LGBTQ+ et nous souhaitons prendre la parole aujourd'hui pour présenter brièvement les grandes lignes de notre rapport, mais aussi pour rappeler l'importance de considérer le racisme systémique dans toute sa complexité.

980 Parce qu'en fait, en tant que société, on a tendance à aborder les systèmes d'oppression de manière à catégoriser, donc de manière assez simple avec un cadre bien spécifique, un discours bien spécifique qui doit rentrer dans ces catégories pour pouvoir être reconnu lorsqu'on réussit à le faire reconnaître en tant que racisme systémique. Donc, pour pouvoir gagner en crédibilité et en légitimité.

985 Et le point avec ce type de catégorie et de cadre, c'est que tout parcours qui ne correspond pas à ce type de catégorie tombe dans les marges du système et tombe dans les marges de nos consciences collectives, et donc dans les marges des plans politiques ou des plans de lutte militante.

990 Donc, en l'occurrence, lorsqu'on essaye de parler racisme, lorsqu'on essaye de tacler le racisme systémique, le type de personne auquel on pense ce sont des personnes cisgenres, des personnes hétérosexuelles, souvent des hommes. Donc, des hommes cisgenres hétérosexuels racisés noirs, et donc des personnes où on s'imagine que la seule source de discrimination vient du racisme systémique. Donc, la seule source d'oppression dans les barrières quotidiennes peut être ciblée directement par le racisme.

1000 Et avec le Conseil on tenait à rappeler qu'il y a énormément de personnes racisées qui en plus de devoir tacler le système du racisme systémique, doivent faire face à tout un enchevêtrement de systèmes d'oppression qui crée des barrières et des conditions de vie bien spécifiques, qui ont tendance à tomber dans les marges du système.

1005 Donc, être noire et être femme à Montréal, être noir et queer, être une personne trans racisée, être une femme noire en attente de statut, c'est tout un autre niveau de discrimination et de barrières systémiques qu'on subit au quotidien et qui ne sont pas prises en compte lorsqu'on essaie de parler publiquement de racisme.

Donc, c'est vraiment pour présenter que les personnes LGBTQ+ racisées se situent dans un entonnoir de risque. Donc, que je dis un entonnoir de risque, il faut comprendre que les

1010 avancés de lutte et les avancés en terme de droit des personnes LGBTQ+, et je le dis avec tout
le respect pour les personnes qui ont mené ces luttes parce que c'était des luttes importantes et
des luttes nécessaires, reste que ce sont des luttes qui ont historiquement et continuellement
1015 bénéficié les personnes blanches LGBTQ+, et ça a été documenté. On y fait référence dans
notre rapport. Il faut aussi comprendre comment non seulement ce sont des luttes qui ont
bénéficié majoritairement des personnes blanches LGBTQ+... excusez-moi j'ai pas mon
décompte. Donc, je ne saurais pas dire combien de temps il me reste.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1020 On va mettre un homme là-dessus.

Mme JADE ALMEIDA :

1025 Pas de problème. Merci. Mais en plus, non seulement donc ça a bénéficié
majoritairement les personnes blanches LGBTQ+, mais également on a eu le cas de *backlash*
où certaines de ces avancées de lutte ont eu des répercussions négatives pour les personnes
racisées, que ce soit les personnes racisées hétérosexuelles ou des personnes racisées
LGBTQ+.

1030 Donc, le rapport qu'on vous a soumis est composé de témoignages qu'on avait recueillis
en 2017, 2018 lors de la première consultation sous le gouvernement Couillard et on sait ce que
c'est devenu. Mais du coup, on a récupéré ces témoignages pour faire ce rapport en essayant de
cibler un peu plus par rapport aux institutions, à l'institution municipale. Donc, ce sont des
1035 témoignages qui touchent un panorama de discrimination que cela va des logements,
discrimination logement, discrimination à l'emploi, les violences policières. Je tiens à préciser, les
violences policières par exemple n'apparaissent plus dans l'agenda des luttes LGBTQ+, parce
qu'actuellement ce ne sont plus un enjeu pour les personnes blanches LGBTQ+, alors que c'est
toujours un enjeu pour les personnes racisées LGBTQ+ au quotidien.

1040 Donc, on a des personnes qui nous ont confié leur témoignage, ce sont des personnes qui ne mettent jamais les pieds dans le Village, par peur d'être suivies, arrêtées, profilées par les services de police, notamment sous prétexte de faire ou non le travail du sexe. On a une recommandation dans le rapport pour la décriminalisation du travail du sexe soi-dit en passant.

1045 Et également, on a reçu des témoignages donc par rapport à ces violences-là, mais on a aussi reçu des témoignages de personnes qui ont tenté de former les services de police ne serait-ce que sur les enjeux LGBTQ+, sans même toucher à la dimension raciale. Et ce sont des personnes qui sont revenues en nous disant à quel point ça avait été un exercice extrêmement difficile, un exercice qu'ils ne pensaient pas avoir eu un impact considérable, et surtout de deux
1050 ou trois heures. Et c'était des personnes qui ont l'habitude de donner ces formations et qui disaient à quel point le milieu dans lequel ils étaient entrés était extrêmement hostile et l'impression de parler à un mur. Et là, on parle juste des enjeux LGBTQ+.

1055 Voilà pourquoi aussi dans notre rapport on souligne comment... la première des recommandations qui est donnée en lien avec la violence policière, c'est toujours de fournir une unième formation au service de police, c'est souvent des formations de deux, trois heures pour toute la carrière. Et on estime que ça sert surtout de pansement sur une jambe de bois. Donc, à un moment donné il faudrait avoir des changements qui soient drastiques et parler de restructuration au niveau de ces services.

1060 Donc, par rapport aux services de la police c'est la partie que je tenais à souligner.

1065 Autre chose également, c'est qu'on a eu des personnes qui ont témoigné par rapport aux discriminations aux logements. Et il faut comprendre comment, en fait, lorsqu'on essaie de parler de situation d'itinérance par exemple, il faut comprendre que les personnes LGBTQ+ sont surreprésentées dans les situations d'itinérance, notamment les jeunes. Les jeunes racisés LGBTQ+ sont surreprésentés, donc, on a des données, on a des études là-dessus. Pour autant lorsqu'on parle de situation d'itinérance, lorsqu'on parle de lutte contre la précarité ou de lutte contre la pauvreté, systématiquement on ne prend pas en compte les enjeux LGBTQ+, on ne

1070 prend pas en compte les jeunes racisés. Donc, à chaque fois on tombe dans cette faille de système par catégorie et par cadre en dépit du fait qu'il y ait ces données de surreprésentation.

1075 Donc, avec tout le respect encore une fois pour les personnes qui font le travail d'accompagnement pour les refuges de personnes qui sont en situation d'itinérance ou les gens qui tentent d'aider à sortir de ces situations. Encore une fois, ce sont des infrastructures qui n'ont pas été pensées pour recevoir cette population.

1080 Donc, on se retrouve avec de la revictimisation par des jeunes non binaires ou des personnes transes qui se voient refuser ou ne pas avoir accès à ces services, tout simplement parce que ces services n'ont pas été prévus pour les recevoir avec le respect qu'il se doit. Et en plus, ce sont donc des services qui tendent à la revictimisation en ayant déjà des moyens extrêmement bas, très peu de soutien. Donc, on tombe encore une fois... et il faut aussi rajouter, ce sont des personnes qui sont en situation d'itinérance, mais majoritairement les personnes racisées sont déjà surreprésentées à la discrimination logement et surreprésentées à la discrimination à l'emploi.

1090 Donc, lorsque vous tombez en situation d'itinérance et que vous essayez d'en sortir, alors vous faites partie de la population à qui on donne le moins d'emploi. Lorsqu'on vous donne un emploi, c'est un emploi mal payé et en plus on refuse de vous louer un appartement. Le cercle est extrêmement vicieux.

1095 Autre chose, de même à chaque témoignage que l'on a reçu par rapport à la discrimination qui a été vécue, une chose qui revenait constamment c'était l'absence de recours. Donc, ça a été souligné par les personnes qui sont passées avant moi. Je ne vais pas y rester très longtemps. Mais du coup, non seulement il y a une absence de recours, par exemple la discrimination logement, les personnes nous ont dit : « Moi, j'ai littéralement eu des propriétaires qui m'ont dit : Je ne veux pas de ça chez moi, je ne veux pas ce type de saleté chez moi. » Sauf qu'il n'y a absolument aucun recours actuellement pratique, utile ou faisable où qu'il y ait un impact tout simplement pour pouvoir dénoncer ce type de discrimination.

1100 Les rares recours qui existent sont extrêmement longs, parfois ils sont même coûteux et souvent ils n'aboutissent pas par une amélioration de la situation de la personne qui a porté plainte ou tenté de porter de plainte.

1105 Donc, c'était pour également montrer à quel point, même dans les cas de discrimination, il n'y a pas de recours possible pour se retourner et obtenir justice.

1110 Donc, notre rapport propose une série de recommandations directement, comme j'ai dit, formulées pour l'instance municipale. Et on tenait également à souligner, on a essayé de cibler des recommandations qui entrent dans les compétences de la Ville de Montréal, mais on considère également que la Ville de Montréal fonctionne, peut fonctionner en tant que symbole. C'est-à-dire, peut avoir une représentation morale sur certains enjeux qui certes dépassent ses compétences, mais parce qu'elle prend position sur ces enjeux-là, peuvent forcer d'autres instances gouvernementales beaucoup plus hautes à également avoir ces discussions publiques et à prendre des mesures nécessaires. Donc, par exemple prendre une position claire et nette
1115 contre la Loi 21, en exemple.

Et donc, au-delà de ces recommandations, on tenait également à dire que les témoignages qu'on a reçus, c'est vraiment un fragment des personnes qu'on a eu très peu de temps de rencontrer parce que manque de temps, manque de moyens financiers pour le faire,
1120 mais en faisant ce rapport, on n'a pas inventé l'eau chaude. Dans le sens où ces données, ces études, ces écrits et ces témoignages existent déjà, ont été étudiés, sont disponibles en ligne, littéralement il suffit de se connecter pour avoir accès à ce savoir ou il suffit d'ouvrir le journal pour voir que le racisme systémique existe. On ne va pas s'attarder là-dessus.

1125 Mais donc, l'actualité politique et sociale rend de plus en plus importante notre inquiétude par rapport au plus marginalisés des membres que nous représentons. Et on tenait également à mettre en avant l'importance d'avoir une approche qui se veut vraiment holistique du racisme systémique et pas encore tomber dans une approche par catégorie qui du coup va laisser les plus marginalisés dans les failles de ce système.

1130 Une autre chose également, c'est que cette étude, ce travail, ces rapports tout comme la
consultation qui se déroule actuellement, c'est fait, c'est réalisé sur un territoire non cédé, et donc
dans des conditions où le colonialisme doit également être pris en compte par l'importance.
Parce qu'on se trouve au Québec, donc c'est un système idéologique, colonial basé sur une
histoire esclavagiste. Donc, il y a tout un impact au niveau de l'histoire et de la racine des
1135 problèmes qu'il faut prendre en compte si on veut pouvoir une approche complexe et
complexifiante de l'enjeu.

Merci de votre écoute.

1140 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Et merci d'être rentrée plus que confortablement à l'intérieur des dix minutes. Il restait
une minute et nous étions accrochés.

1145 **Mme JADE ALMEIDA :**

J'ai trop accéléré.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1150 Écoutez, merci pour un mémoire détaillé, illustré puisqu'il part des rencontres que vous
avez eues et quoiqu'incomplètes comme vous le soulignez, mais quand même assez éloquent.
J'aurais, je pense que nous avons tous des questions. La première qui me vient à la tête, c'est
lorsque vous parlez des formations et du suivi de la formation, c'est-à-dire que vous l'avez
1155 évoqué aussi dans la présentation que vous avez faite. Il y a formation sur formation, mais la
formation ne doit pas seulement être théorique, mais déboucher sur des attitudes, déboucher sur
un comportement qui soit exempt. Et qu'est-ce que vous suggérez quand vous demandez un
suivi aux formations qui sont faites, c'est-à-dire concrètement. On donne la formation aux
différents agents et comment est-ce que l'on vérifie?

1160 **Mme JADE ALMEIDA :**

Actuellement, il y a un véritable problème de données sur l'enjeu des violences policières. Notamment, des données qui sont rendues publiques. C'est-à-dire qu'on peut donner 15 000 formations, c'est comme si j'enseignais à des étudiants et que je ne les testais jamais et que je n'avais jamais accès à leurs notes une fois le test rendu. Comment je peux savoir que ces étudiants qu'est-ce qu'ils ont compris de la leçon?

1165
1170 Le problème, c'est qu'on forme ces... là, je parle au nom du Conseil, donc au nom du Conseil on forme ces individus, mais par la suite on a aucun moyen, parce qu'on a une absence complète au niveau des données du suivi, de savoir s'il y a eu une amélioration ne serait-ce qu'en termes d'années. Est-ce que par rapport à 2015 on a eu une amélioration en 2018.

1175 Donc, si on n'a pas de données comment on peut faire un suivi? Dans le sens, d'accord ça n'a pas été compris, il faut y retourner. Là, c'est au nom du Conseil.

En mon nom personnel, je pense qu'à ce stade, la formation arrive beaucoup trop tard. C'est-à-dire que ce sont des personnes qui sont déjà au travail, qui ont déjà une carrière derrière eux et qui ont déjà une manière de travailler et nous rencontrer pendant trois heures un après-midi ne va rien y changer. Il y a un problème de structure profond au niveau des racines de ce service qui doit être restructuré depuis la base. Donc, revoir... je vais m'arrêter là. Parce que je suis un membre du Conseil, donc il faut que...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1185 Oui, oui. Je comprends très bien, et puis bon, on va arrêter là pour le moment. Mais quand vous donnez, par exemple vous avez parlé de la formation et vous donnez l'exemple, on est là pendant trois heures. Est-ce que c'est un cours de culture générale ou c'est un cours qui devrait déboucher, je ne sais pas s'il débouche, qui débouche non seulement sur un changement de mentalité, mais un changement de méthode d'intervention. Est-ce qu'en trois

1190 heures de temps cela peut se faire? Vous avez parlé peut-être de formation antérieure à l'emploi.
Je vous dirais, parlez-nous librement.

Mme JADE ALMEIDA :

1195 Les personnes qui donnent ces informations souvent utilisent des exemples concrets
pour pouvoir expliquer en quoi il y a eu, selon eux, des bavures à ce niveau-là. Et ce sont aussi
des personnes que je connais qui vont essayer de faire appel donc, voilà des exemples concrets,
voilà ce qui s'est passé, mais ils vont aussi faire appel à l'empathie. Essayer de vous expliquer
de quoi on parle lorsqu'on parle communauté... et là, c'est vraiment juste LGBTQ+, on n'est
1200 même pas encore rentré... De quoi on parle lorsqu'on parle de communauté LGBTQ+. De quoi
on parle lorsqu'on parle de personnes transes. En quoi placer une femme transe dans une
cellule pour homme est une violence. Donc, déjà il y a le béaba de respecter la personne qui est
en face de vous puisque vous ne connaissez pas ses réalités, vous êtes extrêmement violent
envers ces personnes, vous les victimisez.

1205 Donc, une fois qu'on leur explique ces bases-là, après il y a une espèce d'empathie,
reconnaissez l'humanité de ces personnes-là pour éviter de les traiter comme vous les traitez.

1210 Donc, c'est la base, on va dire de la formation, à la fois donner des exemples concrets et
expliquer one on one de quoi on parle et ensuite essayez de faire preuve avec de l'empathie. Et
je sais que certaines personnes qui font ces formations sont un peu plus versées sur la
déontologie des services de police. Donc, tentent également de dire : ça, ça ne fonctionne pas.
Ça, ça ne fonctionne pas. On n'a pas vos données. Donc, qui rentre un peu plus dans le détail du
fonctionnement.

1215 Maintenant, à titre personnel, je suis plus pour une approche de justice réparatrice. Donc,
c'est-à-dire que pour moi il y a un véritable problème au niveau de la société, d'avoir un service
tel que les services de police, avec le type de mandat que ces services ont, avec le type de

1220 protection que ces services bénéficient des instances gouvernementales et de la majorité. Et on sait de qui on parle quand on parle de la majorité.

1225 Et je pense qu'il y a eu énormément... le Canada et le Québec paradoxalement a une, au niveau de l'histoire de la justice réparatrice, a une histoire au niveau de cette justice-là. On n'est pas en France. C'est vraiment un contexte national qui a fait des tentatives et qui a un très bon historique au niveau des essais autour de cette justice-là, mais il y a comme un paradoxe de, on fait d'un côté puis de l'autre on continue de maintenir un système que l'on sait ne fonctionne pas, qui a été étudié. Il est temps de déraciner le coeur du problème et de se débarrasser de ces services.

1230 Mais ça, c'est à mon nom personnel. Je tiens à ce que ce soit noté. Voilà.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1235 Je vais laisser, Monsieur Thuot... Ah! Tout le monde. Alors, on va y aller comme ça.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1240 Merci. Je prends un exemple dans vos recommandations. Ça concerne l'accès aux activités sportives, communautaires, culturelles. Vous évoquez l'importance de cibler des quartiers et qu'il y ait des services adaptés à ces populations discriminées dans les services.

1245 Alors, en cette matière loisirs, comme sur d'autres aspects, vous savez que les arrondissements ont souvent des rôles importants à jouer. À votre connaissance, quels sont les arrondissements exemplaires sur les aspects que vous évoquez, est-ce que ça existe? Nous on est à la recherche de bonnes pratiques, on veut les diffuser.

Mme JADE ALMEIDA :

1250

D'accord. La particularité avec les personnes que nous représentons c'est que, comme je l'ai dit il y a un enchevêtrement des discriminations qui rend complexe la mise en place de solutions. Parce que souvent ce sont des solutions trop simplistes. Je dis ça dans le sens où lorsqu'on a fait cette recommandation par rapport au sport et loisir, on pensait également au fait qu'on a toute une, pas clientèle, mais toute une population de personnes transes qui ne vont pas à la piscine, tout simplement parce qu'il y a une manière dont les infrastructures vont flicker, dans quelle toilette ou dans quels endroits vous allez vous changer, et qui a accès à la piscine, ou ce genre de chose.

1255

1260

On a des quartiers qui sont beaucoup plus riches que d'autres. Donc, au niveau de la proposition de loisirs, d'infrastructures sportives, loisirs, et cetera, il va y avoir beaucoup plus de choix et donc beaucoup plus de possibilités d'avoir accès à ces services qu'à d'autres. On sait quels sont les quartiers les plus pauvres de Montréal. On sait que les personnes racisées sont dans les quartiers les plus pauvres de Montréal, mais il faut savoir aussi que les personnes LGBTQ+ racisées sont dans ces quartiers également.

1265

1270

Mais je ne pourrais pas vous dire qu'il y a un quartier qui a une meilleure approche dans le sens où souvent ce sont des quartiers qui ont tout simplement plus d'argent. Ce n'est pas tant qu'ils ont une meilleure approche ou une meilleure pratique, ils ont juste assez de moyens pour le faire. Et souvent la solution passe par, malheureusement le *backlash*, ça va être la gentrification. Donc, la gentrification va être vue comme une bonne chose, parce que cela permet de diversifier, d'avoir accès à un espace qui est embelli, à avoir plus d'infras...

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1275

Moderne.

Mme JADE ALMEIDA :

1280

Et modernisé, infrastructures. Mais en fait, lorsque l'argent arrive dans ces quartiers, ça repousse les populations qui n'ont pas les moyens d'obtenir les loyers, de pouvoir rester sur place. Donc, c'est pour ça que je ne peux même pas vous citer des quartiers où ça s'est bien passé, parce qu'au final, les personnes qui en avaient besoin n'en ont pas bénéficié, elles ont été repoussées.

1285

L'arrivée de l'Université de Montréal actuellement à Park-Ex, c'est une véritable catastrophe pour la population sur place, où en un an, il y a des cas de loyers qui ont triplé. Mais si vous regardez la manière dont l'Université de Montréal parle de Park-Ex, ils sont en train de mettre en avant, comment ils ont créé une passerelle entre Outremont, je crois, et Parc-Extension. Donc, ils ont désenclavé le quartier, comment ils ont ouvert des espaces pour que des organismes communautaires puissent avoir accès à ces espaces gratuitement.

1290

Donc, on a l'impression, de la manière dont l'Université parle, qu'ils sont en train de transformer Park-Ex de manière extraordinaire, alors que littéralement ils sont en train de coloniser Parc-Ex. C'est juste un système de colonisation où les personnes racisées et qui vivent dans une certaine situation de pauvreté, se retrouvent à devoir quitter Parc-Ex et donc... je suis partie trop loin.

1295

1300

Mais vous voyez ce que je veux dire.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Oui.

1305

Mme JADE ALMEIDA :

Voilà, merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1310

Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1315

Bonjour. J'ai une question sur une de vos recommandations quant à la sécurité publique. Vous recommandez que bien que plusieurs rapports appuient le besoin d'intégration des minorités dans les rangs de SPVM comme solution possible. « Nous ne croyons pas qu'il en va de la responsabilité des communautés minoritaires de changer le SPVM sachant que l'exemple du contexte national comme les États-Unis, par exemple, démontre l'échec de tel procédé. »

1320

Voulez-vous dire entre autres, si je comprends bien, que le fait d'embaucher les membres des communautés minoritaires au sein d'un corps policier ne réduirait pas nécessairement les comportements discriminatoires au sein de corps policier?

1325

Mme JADE ALMEIDA :

C'est exact.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1330

Et il y a des études qui... pouvez-vous nous envoyer?

Mme JADE ALMEIDA :

1335

Bien sûr. Le problème c'est... bien sûr, oui, j'ai toute une bibliographie là-dessus. Mais souvent le problème, c'est qu'on considère par une approche de changement de l'intérieur que parce qu'on embauche dans des services qui sont profondément problématiques et violents des personnes racisées, cela va changer le fait que le service est problématique et violent. C'est un

1340

peu la solution du Vivre ensemble. C'est ce que j'appelle la solution Disney. C'est-à-dire l'idée qu'une fois que les gens qui ne se connaissent pas se seront rencontrés et qu'ils auront appris à s'aimer, le racisme aura disparu. Les personnes restent des individus. On peut avoir toutes les bonnes intentions du monde, ces individus font partie d'un système. Donc, ça ne va pas diversifier un système qui est profondément raciste, qui a des racines d'esclavages, littéralement la police a été inventée pour rechercher des noirs, esclaves, et les ramener, bon, bref.

1345

Donc, du coup, profondément considérer qu'on va régler le problème du racisme parce qu'on va embaucher des personnes de la diversité, c'est encore une fois une approche qui se veut sur l'individu plutôt qu'une approche qui se fait sur le système. Donc, c'est une approche qui va échouer.

1350

Et en plus c'est une approche qui va échouer et qui va être d'autant plus violente pour les personnes racisés qui se retrouvent dans ce système à devoir subir un système qui n'a pas fait une analyse des rapports de pouvoir, et qui a juste fait intégrer des personnes racisées dans un statu quo, une manière de travailler qui se maintient.

1355

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Madame Émond?

1360

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui. Un mot sur la difficulté en emploi des gens que vous représentez. Vous avez un passage sur une demande que la Ville de Montréal protège mieux ses employés, c'est en page 30 de votre mémoire. C'est la partie aussi où vous...

1365

Mme JADE ALMEIDA :

Au niveau des pratiques.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1370

Oui. Puis vous parlez du Tokenisme et c'est très éclairant. Comment pensez-vous, quel type de mesure ou d'attitude ou de code la Ville devrait se doter pour mieux protéger ses employés? J'imagine que vous pensez aux micros agressions et peut-être à pire.

1375

Mme JADE ALMEIDA :

Je pense qu'aussi ça doit passer par, pas les chartes, mais les documents de fonctionnement, j'ai un trou de mémoire sur comment on le dit dans le document. Mais en gros, il faut pouvoir donner aux personnes qui viennent... parce qu'il y a le problème du recrutement, puis il y a le problème de la rétention.

1380

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

La rétention.

1385

Mme JADE ALMEIDA :

Exactement. Donc, au-delà du recrutement qui est un problème en soi, si on veut parler de rétention, il faut pouvoir faire en sorte que ces personnes puissent se reposer sur la documentation, pas de la documentation, un règlement, un règlement qui puisse leur permettre, un de faire certaines procédures de plaintes, si plaintes il y a eue, si plaintes il y a besoin.

1390

Qu'il puisse avoir des espaces, des champs sur ces sujets. Donc, ça signifie qu'il faut que ça soit un... avant d'entrer dans cet espace-là, il faut que cet espace-là soit prêt à parler des enjeux de dimension raciale, soit prêt à parler des discriminations, soit prêt à parler de suprématie blanche, soit prêt à parler de la manière dont on a de travailler. Ça fait 20 ans qu'on travaille ensemble, il n'y a jamais eu une personne racisée, c'est un problème.

1395

1400 Donc, ça veut dire que ce sont des milieux de travail qui doivent être prêts à faire le
travail avant de recruter et qui doit aussi donner du pouvoir à ces personnes-là. Et souvent on
oublie l'enjeu de pouvoir. Si on recrute ces personnes, est-ce qu'on les recrute à des positions de
1405 pouvoir. Est-ce qu'on les recrute à des positions où elles seront capables d'apporter un
changement. Est-ce qu'elles auront les moyens de faire les changements où est-ce qu'on les
recrute simplement pour l'image ? Est-ce que ces personnes-là elles vont juste, lorsqu'elles vont
essayer de faire des plaintes, on va constamment pouvoir les mettre de côté.

 S'il y a une absence de pouvoir, le changement ne pourra jamais avoir lieu et en plus, ça
sera encore plus violent pour cette personne de pouvoir se protéger.

1410 Donc, ça doit passer par la réglementation, ça doit passer par les processus et les
procédures existent, c'est inscrit et donc on est obligé de rendre des comptes, et ça doit passer
par le pouvoir.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

1415 Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1420 Monsieur El-Hage ?

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1425 Merci beaucoup pour votre présentation. Deux mots, financement des organismes et
accessibilité. Est-ce que vous pensez qu'on peut faire mieux et comment par rapport au
financement et par rapport à l'accessibilité au lieu de voir, comme les personnes qui étaient
avant vous ont mentionné qu'il manque de visibilité.

Mme JADE ALMEIDA :

1430

Il y a un vrai problème au niveau du financement. Au-delà du... Il n'y a pas assez pas d'argent, parce qu'il n'y a jamais assez d'argent. Il y a un problème au niveau de la manière dont on donne les financements aux organismes communautaires. De plus en plus, on fragilise les organismes communautaires parce qu'on fonctionne au projet plutôt que fonctionner à la mission.

1435

Ça signifie qu'on se retrouve dans des situations où les organismes, d'année en d'année, ont constamment la tête dans le guidon pour chercher un projet, le faire financer, rendre des comptes au projet, chercher un projet, le faire financer, rendre des comptes du projet, et cetera.

1440

Donc, ce sont des organismes qui sont constamment en train de chercher une enveloppe d'année en année, et donc ne peuvent pas assurer une stabilité, déjà en tant qu'organisme, une stabilité financière à leurs employés, et n'ont pas le temps de pouvoir penser à long terme sur le type de travail qu'ils aimeraient faire de fond. Donc, déjà on a un problème au niveau de la manière dont on donne le financement, parce que ça fragilise ces organismes communautaires.

1445

En plus, lorsqu'on parle du racisme systémique, il faut savoir qu'actuellement, si vous voulez créer un organisme pour la défense des droits des femmes, c'est plutôt facile d'être subventionné. Il y a de l'argent pour ça. Si vous voulez faire un organisme pour défendre les droits des personnes noires, bon courage.

1450

C'est-à-dire que ce n'est pas anodin, si c'est facile pour certains enjeux sociaux d'être financés par rapport à d'autres. Ça fait partie du problème systémique, c'est de ne pas reconnaître que certains enjeux sociaux méritent d'être financés par rapport à d'autres ou sont dangereux s'ils commencent à se rassembler, et cetera.

1455

1460

Donc, il y a un problème également sur, lorsqu'on représente telle ou telle population, qu'on essaye de faire avancer tel ou tel agenda, est-ce qu'il y a de l'argent disponible. Est-ce qu'on peut demander cet argent ou pas. Ensuite, par rapport, il y avait financement et la deuxième?

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1465

L'accessibilité.

Mme JADE ALMEIDA :

1470

Accessibilité. Il y a un problème aussi au niveau... Les enjeux d'accessibilité ça, c'est tout un autre...

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1475

Pas aux services, accessibilité aux lieux de pouvoir.

Mme JADE ALMEIDA :

1480

Oh là là. Il y a aussi un problème dans le fait que, je pense que les présentations précédentes étaient absolument parfaites pour ça. Le milieu de pouvoir est un milieu qui fonctionne dans l'entre soi, et pour pouvoir y avoir accès cela demande souvent aux personnes racisées d'avoir, non seulement le CV parfait, mais en plus d'avoir les contacts qu'il faut, et généralement c'est une licorne en fait. Il faut être une licorne pour réussir à entrer dans ces enjeux de pouvoir. C'est-à-dire que vous n'avez pas le bénéfice des populations majoritaires. Ce qui signifie que le travail repose sur les épaules de ces personnes racisées, mais le problème c'est que souvent les personnes racisées qui parviennent à entrer dans ces milieux de pouvoir, ce sont les personnes qui ne dérangent pas. Et je ne veux pas faire de procès à ces personnes-là. Il faut travailler, il faut gagner de l'argent et tant mieux si vous arrivez à avoir cet emploi-là.

1485

1490

Mais la plupart du temps, si vous arrivez à un haut lieu de pouvoir, c'est parce qu'on vous a laissé entrer, et on vous a laissé entrer parce que votre parole ne va pas gêner un peu trop le reste des personnes autour de la table.

1495

Donc, parfois la question elle ne se situe même pas dans avoir accès à ces lieux de pouvoir, parfois la question elle se situe à avoir des contrepoids à ces lieux de pouvoir. Parce que si on a des contrepoids qui sont des contrepoids suffisamment puissants, constitués de personnes qui n'ont pas accès à ces milieux de pouvoir, la parole va être plus libérée. Donc, parfois le mouvement est beaucoup plus puissant.

1500

Je ne sais pas si j'arrive à me faire comprendre. Parce que parfois on essaie tellement d'entrer dans ces espaces-là, qu'on finit par faire tous les compromis possibles et imaginables pour pouvoir y entrer, et au final lorsqu'on y rentre, on fait en sorte que le statu quo se maintienne. Et en plus, comme on est là en tant que la personne racisée, ça fait qu'on ne peut plus les attaquer pour discrimination. Donc, ça a un côté backlash, bien regardez, il n'y a pas de problème, la preuve on a une noire dedans.

1505

Il y a tout ça auquel il faut penser, c'est pour ça que c'est vraiment important de comprendre à quel point c'est un enjeu complexe. Parce que ce n'est pas juste d'entrer dans ces milieux de pouvoir, c'est de faire en sorte que ces milieux de pouvoir aient un contrepoids ou du moins perdent du pouvoir. C'est-à-dire ça passe par le sacrifice et ça passe par avoir des challenges beaucoup plus, parfois beaucoup *hardcore* que ce qu'on aurait pu penser.

1510

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment.

1515

Mme JADE ALMEIDA :

Merci beaucoup.